

Communiqué de presse

Sages-femmes

C'est un bon début mais nous attendons mieux pour les Sages-femmes : le statut PH !

Un premier pas

Portant les revendications des sages-femmes, la CFTC a reçu l'assurance du Ministère de la Santé qu'une évolution salariale leur sera effective avant la fin de l'année 2013 sur la base du LMD.

Soutenue par l'Ordre des Sages-femmes et les syndicats professionnels, la CFTC santé-sociaux considère que cette information importante pour l'avenir de la profession n'est qu'une étape, car, plus que jamais, ces organisations défendent, pour la profession de Sage-femme, le statut de PH (Praticien Hospitalier) !

Déterminée, la CFTC santé-sociaux poursuit ses actions auprès de la Commission Européenne et des Tribunaux Administratifs, afin que cette discrimination de "non reconnaissance du statut de PH" devienne rapidement caduque !

Plus que jamais déterminée

Pour la Fédération CFTC santé-sociaux, le travail avec les professionnels de terrain commence à porter ses fruits !

Pour autant, nous restons mobilisés et exigeons pour les Sages-femmes une réelle évolution professionnelle, avec une revalorisation salariale correspondante, ambitieuse et motivante !

La Fédération CFTC santé-sociaux revendique son engagement, plein et entier, pour une reconnaissance de l'ensemble des Professionnels acteurs de la périnatalité !

Votre contact :

